

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2020

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19                | 18       | 17                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A la majorité</b> |
| Pour : 17            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 2       |

L'an 2020, le 17 Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2020.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

**Excusée ayant donné procuration** : Mme BEBIN Emmanuelle à M. SAUZEAU Dominique

**A été nommée secrétaire** : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

### 2020-36 – Convention relative à l'aménagement de la rue de La Mairie, de la rue du Port et au déplacement de l'arrêt de bus dans l'emprise de la RD 131

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de convention et ses annexes proposées par le Département de La Mayenne relatives à l'aménagement de la rue de la Mairie, de la rue du Port et au déplacement de l'arrêt bus dans l'emprise de la RD 131,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur les dispositions à convenir entre les collectivités concernant les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement et sur l'autorisation à accorder pour signer la convention,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention et annexes relatives à ces travaux. (jointes en annexe)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

#### **DECIDE**

D'accepter les conditions de gestion et d'entretien des ouvrages telles que présentées.

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à **signer** la convention et annexes relatives à l'aménagement de la rue de la Mairie, de la rue du Port et au déplacement de l'arrêt bus dans l'emprise de la RD 131 ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/09/2020  
Le Maire

Olivier BARRÉ

